













www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr













lavoirs

manoirs

créativ

patrimoine religie

Ce concours récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il met en valeur les communes ou intercommunalités ayant favorisé la restauration et la valorisation de leur patrimoine bâti, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emplois.

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et un trophée à apposer sur le bâtiment rénové lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias. Depuis 1995, la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France et la Fondation du patrimoine, rejoints en 2014 par la Caisse d'épargne, organisent le concours «les rubans du Patrimoine».

## Une distinction pour votre commune

Un cadre de vie attrayant pour les habitants et des passants heureux d'y flâner.

Un cadre de vie témoin du passé et qui façonne le paysage des générations futures.

Les rubans honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Ils valorisent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15 000 € répartis par le jury entre les lauréats nationaux.



- → FAITES CONNAÎTRE vos réalisations
- → VALORISEZ votre initiative

bien-être bâtiments publics transmission

et industriels savoir-faire

places places

animation châteaux

emploi accueil moulins

# Préservez et mettez en valeur votre patrimoine bâti

En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous donnez un formidable coup d'accélérateur à l'activité économique et sociale de votre commune.



de caractère

- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises de bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux se sont terminés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2014.

#### **COMMENT CONCOURIR?**

- Téléchargez le formulaire de candidature sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr.
   Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73.
- Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.
- Envoyez votre dossier complet **avant le 31 janvier 2015** à la Fédération Française
  du Bâtiment 21° édition des rubans
  du Patrimoine 33 avenue Kléber
  75784 Paris Cedex 16



Entre 1995 et 2014, 4 275 communes ont participé au concours...

1357 communes distinguées

138 prix nationaux

94 prix régionaux

1125 prix départementaux

PARTICIPEZ à la 21<sup>e</sup> édition des rubans du Patrimoine!





# Pour un patrimoine bâti vivant!



### www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

Pour tout renseignement, contactez aussi les partenaires en région et département